

# Autorisations Spéciales d'Absence

Article 14 du décret n° 85-397

## RÉPARTITION ENTRE LES ORGANISATIONS SYNDICALES DU CONTINGENT GLOBAL ANNUEL D'HEURES D'AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE

### POUR L'ANNÉE 2010

Contingent global annuel d'ASA article 14 : 8 473 heures

#### Répartition 2010 :

CFDT	27,98 %	2 371 heures
CFTC	5,51 %	467 heures
CGT	43,45 %	3 682 heures
FO	23,07%	1 955 heures

**Pour un total de 8 475 heures**

Détermination et répartition établies par arrêté n° AR-0014-2010 du 1<sup>er</sup> février 2010.

□ □ □ □